



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 juin 2023

Objet de la délibération

CHEVAL TERRITORIAL : NOUVELLES DISPOSITIONS

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2023.06.025

CHEVAL TERRITORIAL : NOUVELLES DISPOSITIONS

Rapporteur : Claudine CORPART

Depuis 2015 la Ville d'Hennebont souhaitant préserver la présence du cheval en Ville et convaincue de l'intérêt de la traction animale a initié et créé le service du cheval territorial.

Pour la mise en œuvre des activités de ce service la Commune a réalisé l'acquisition de deux chevaux, Circus de la Forge et Dispar de la Forge, a fait l'acquisition de divers équipements et a affecté les moyens humains. Ainsi depuis 2018, les activités ont été opérées par la Ville, et pour certaines en collaboration avec divers partenaires (Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont, IFCE, Sellor...).

Depuis 2018 la présence des chevaux auprès des hennebontais et des hennebontaises connaît un véritable engouement. Depuis 2018, compte tenu d'un service aux effectifs restreints (2 agents) un partenariat avec le Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont a été conclu pour assurer la continuité de la prise en charge des chevaux (entretien, soins...). Le Syndicat développe par ailleurs de nouvelles activités dont l'école de cheval de travail amenée à être présente sur l'espace public et pour laquelle le Syndicat doit renforcer ses ressources.

A un moment où la Ville est amenée à se questionner sur le futur du service cheval territorial (moyens humains, animaux, équipements). Il est proposé de renforcer le partenariat avec le Syndicat qui peut être en mesure d'assurer l'atteinte des objectifs de la Ville : présence des chevaux de travail dans la Ville, la continuité du service et le développement des actions. Pour ce faire, il est proposé :

- De céder au Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont les deux chevaux, propriété de la Ville. Circus de la Forge acheté 4 950 € en 2018 sera vendu pour la somme de 3 000 €. Dispar de la Forge acheté 8 250 € en 2018 sera vendu pour la somme de 6 000 €.
- Dans un premier temps, de mettre à disposition du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont les équipements achetés de 2018 à 2022 pour assurer les prestations auprès des utilisateurs, étant entendu que tout ou partie pourra donner lieu à cession en fonction des besoins, d'une part de la Ville et d'autre part du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 12 juin 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **CÈDE** au Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont les chevaux Circus de la Forge et Dispar de la Forge comme évoqué ci-dessus,
- **AUTORISE** la mise à disposition du matériel au Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont selon les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 2 voix contre (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK), **et 3 abstention(s)** (Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), **et 5 élus n'ayant pas pris part au vote** (Claudine CORPART, André HARTEREAU, Frédéric TOUSSAINT, Stéphane LOHÉZIC, Fabrice LEBRETON),

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr